

Département de la Haute-Saône

XXXXXXXXXX

COMMUNE DE BUCEY-LES-GY

ARRETE MUNICIPAL n° 2023-35 du 23/10/2023
de POLICE DE LA CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BUCEY-LES-GY,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

VU la demande de l'entreprise SARL CARSANA DENIS, sise 12 Rue du Plançon 70360 SCEY SUR SAONE représentée par Mme Marie-Lise CARLE pour des travaux de réfection de toiture de la maison située au 1 Vieille Route 70700 BUCEY LES GY avec empiètement de chaussée.

Considérant que, pour le bon déroulement des travaux, il convient d'autoriser l'entreprise SARL CARSANA Denis, représentée par Mme Marie-Lise CARLE, à empiéter sur la chaussée devant la maison

ARTICLE 1

La circulation au niveau du 1 Vieille Route sera alternée en raison d'un empiètement de chaussée
du 23/10/2023 7h00 au 24/11/2023 18h00

L'accès aux riverains et aux services d'urgence sera maintenu

ARTICLE 2 :

Les dispositions seront prises par l'entreprise SARL CARSANA Denis de façon à matérialiser ces travaux en amont de la rue : **La rue concernée (Vieille Route) sera clairement balisée et protégée.**

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place par l'entreprise SARL CARSANA Denis

ARTICLE 5

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie.

ARTICLE 6

L'affichage sur les lieux des travaux, de ce présent arrêté, sera, chaque jour, et ce jusqu'à la fin des travaux, assuré par l'entreprise SARL CARSANA Denis

ARTICLE 7

Le Maire, l'entreprise SARL CARSANA Denis et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haute-Saône dont ampliation lui sera transmise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à BUCEY-Les-GY, le 23/10/2023

Le Maire,

